

Conseil de la métropole du 17 septembre 2020

Compte Rendu

Date de convocation
3 septembre 2020

Conseillers en exercice
66

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : Mme Emilie KUCHEL

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le jeudi 17 septembre 2020 à 17 heures, sous la Présidence de Monsieur François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE, Président, M. S. ROUDAUT, Mme T. QUIGUER, M. M. GOURTAY, M. R. PICHON, M. Y. NEDELEC, M. P. OGOR (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à M. A. GOURVIL) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, Mme B. ABIVEN, M. Y. GUEVEL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. G. DISSAUX, M. A. GOURVIL, Mme V. KERGUILLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. DU BUIT, M. L. PERON, M. H. BRUZAC, M. T. FOVEAU, M. J-M. LE LORC'H, Vice-Présidents.

M. J. GOSSELIN, Mme M. BRONEC, Mme A. DELAROCHE, Mme C. BRUBAN, M. L. GUILLEVIN, M. P. EVEN (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à M. L. GUILLEVIN) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, Mme A. ARZUR (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à Mme P. ALBERT) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, M. G. KERJEAN (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à Mme B. MALGORN) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, Mme C. LE ROY, Mme P. ALBERT, Mme J. HERE, M. P. APPERE, Mme C. MIGOT, M. F. PELLICANO, Mme S. JESTIN, M. R. SALAMI, Mme N. CHALINE, M. E. GUELLEC, Mme E. KUCHEL, Mme M. MAILLARD, Mme B. MALGORN, M. J-P. RICHARD, M. J-P. ELKAIM, Mme L. KERMAREC, Mme V. BOURBIGOT, M. M. COATANEA, Mme C. ORVOEN, M. B. NICOLAS, M. S. MICHEL, Mme P. HENAFF, M. D. MOAN, Mme R. THOMAS, M. J-L. BATANY, Mme F. GUENEUGUES, Mme C. BOURNOT-GALLOU, Mme P. LAVERGNE, M. T. HELIES, M. J. LE BRIS, M. X. RIOUAL, Mme M. QUETIER, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. D. CAP, Vice-Président, pouvoir à Mme P.HENAFF.

M. C. PETITFRERE pouvoir à M. F. JACOB, Mme C. ANDRIEUX pouvoir à Mme M. BRONEC, Mme M. MAURY pouvoir à M. G. DISSAUX, M. B. CALVES pouvoir à Mme B. MALGORN, Mme N. L'HOSTIS pouvoir à M. M. COATANEA, Conseillers.

C 2020-09-118 EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION **Service du nautisme - modification de la grille tarifaire.**

Le rapporteur, M. Patrick APPERE
donne lecture du rapport suivant

EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION – Service du nautisme - modification de la grille tarifaire.

NOTE DE SYNTHÈSE

Les tarifs des prestations du service du nautisme de Brest métropole ont été validé par délibération du 28 juin 2019 – C 2019-06-114.

Il est proposé d'actualiser la grille tarifaire en ajoutant la prestation de mise à disposition d'espace terrestre.

Brest métropole bénéficie d'une AOT de la part de la Direction départementale des territoires et de la mer relative aux espaces sur la plage du Moulin Blanc déterminés par les coordonnées ci-après :

Les coordonnées géo-référencées (Lambert 93) des dépendances susvisées sont :

Zone mer

M01 : X 150859	Y 6836433	M02 : X 150957	Y 6836453
M03 : X 150966	Y 6836403	M04 : X 150868	Y 6836384

Zone terrestre

T01 : X 150800	Y 6836661	T02 : X 150822	Y 6836665
T03 : X 150822	Y 6836667	T04 : X 150826	Y 6836667
T05 : X 150828	Y 6836663	T06 : X 150848	Y 6836664
T07 : X 150855	Y 6836666	T08 : X 150856	Y 6836665
T09 : X 150843	Y 6836655	T10 : X 150805	Y 6836653

Zone sable

S01 : X 150606	Y 6836615	S02 : X 150690	Y 6836643
S03 : X 150800	Y 6836661	S04 : X 150805	Y 6836653
S05 : X 150843	Y 6836655	S06 : X 150860	Y 6836668
S07 : X 150930	Y 6836671	S08 : X 150930	Y 6836651
S09 : X 150802	Y 6836641	S10 : X 150803	Y 6836631
S11 : X 150699	Y 6836615	S12 : X 150617	Y 6836587

Il est proposé les tarifs pour ces espaces :

Espace terrestre / sable inférieur à 100 m² : le m²/jour 0.35 €

Espace terrestre / sable supérieur ou égal à 100 m² : le m²/jour 0,25 €

Ces nouveaux tarifs sont applicables dès que la délibération est devenue exécutoire.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la modification de la grille tarifaire des prestations du service du nautisme de Brest métropole.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION ATTRACTIVITE-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-EMPLOI-SOLIDARITE : FAVORABLE A LA MAJORITE

Avis de la COMMISSION GRANDS SERVICES URBAINS-ENVIRONNEMENT-AFFAIRES GENERALES-RESSOURCES : FAVORABLE A LA MAJORITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE